

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON
SEANCE DU 22 MAI 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 12 mai 2025, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, GOURLAIN Mireille, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, PARIS Bruno représenté son suppléant ARNOUX Frédéric. BACHENET Claude donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie.

Absents non excusés : PELLISSIER Robert, MARROU Jehanne, SCARAFAGIO Stéphane.

RAPPORT N° 2025/142 : ZAE de Pralong Parcelle C630- Conventions de servitudes et de mise à disposition au profit de ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS doit procéder à des travaux dans la ZAE de Pralong à Embrun.

Les travaux consistent en :

- la pose d'un transformateur dans l'emprise du terrain de la plateforme bois énergie (parcelle C630)
- la pose de 3 câbles pour réalimenter les coffrets existants depuis le nouveau transformateur.

Ces travaux font l'objet de 2 conventions de servitude et de mise à disposition signées contre une indemnité unique et forfaitaire de 30 € chacune, sans transfert de propriété et pour une durée correspondant à la durée de vie des ouvrages.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention de servitude et la convention de mise à disposition concernant les travaux de pose d'un transformateur et de pose de câbles sur la parcelle C630 appartenant à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon dans la ZAE de Pralong à Embrun au bénéfice de ENEDIS.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD